



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE RIGAUD

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

*350-01-2021 modifiant le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 350-2017*

#### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 24 août 2021, le conseil municipal de la Ville de Rigaud a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 350-01-2021 modifiant le règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Le projet de règlement 350-01-2021 vise à :

- Retirer la notion de bénéficiaire ;
  - Modifier la définition de « travaux municipaux » ;
  - Retirer les projets intégrés du domaine d'application du règlement ;
  - Modifier en partie l'article sur les pénalités ;
  - Remplacer les modalités de la garantie financière exigée ;
2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 septembre 2021, à 18 h, à la salle située au 2<sup>ème</sup> étage de l'hôtel de ville, au 106 de la rue Saint-Viateur, à Rigaud. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
  3. Qu'une consultation écrite, d'une durée minimale de 15 jours, se tiendra également entre le 25 août et le 9 septembre 2021 sur le projet de règlement. Aux fins de cette consultation écrite, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par courrier, à l'hôtel de ville situé au 106, rue Saint-Viateur à Rigaud, à l'attention du directeur du Service de l'urbanisme ou déposés dans la boîte aux lettres à l'avant du bâtiment, ou par courriel à l'adresse

Hôtel de ville  
106, rue Saint-Viateur  
Rigaud (Québec)  
J0P 1P0

Garage  
municipal  
34, rue de la  
Coopérative

Caserne de  
pompiers  
7, rue Jules-A.-  
Desjardins

Bibliothèque  
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :  
450 451-0869  
Télécopieur :  
450 451-4227

suivante : [lucboyer@ville.rigaud.qc.ca](mailto:lucboyer@ville.rigaud.qc.ca), et être reçus au plus tard le **9 septembre 2021, 23 h 59**. Ces commentaires seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement 350-01-2021 ;

4. Que ce projet de règlement peut être consulté dans le site Web de la Ville au [www.ville.rigaud.qc.ca](http://www.ville.rigaud.qc.ca), à l'onglet « Vie municipale », rubrique « Politiques et règlements », sous « Projets de règlements en cours d'adoption » ou sur demande effectuée à la soussignée.
5. Qu'une présentation détaillée de ce projet de règlement peut être consultée dans le site Web de la Ville au [www.ville.rigaud.qc.ca](http://www.ville.rigaud.qc.ca), à l'onglet « Vie municipale », rubrique « Politiques et règlements », sous « Projets de règlements en cours d'adoption ».
6. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Rigaud, ce 25 août 2021.



Camille Primeau, LL. B., LL. M.  
Greffière